

Secteur Services centraux

Evaluation des objectifs de législature 2008 - 2011

Objectif de législature	Etat	Commentaire
1. Nous mettons nos prestations et notre savoir-faire à la disposition des secteurs et d'organisations externes.	Partiellement réalisé	L'accompagnement des secteurs pour les questions financières et de personnel est devenu plus performant. La saisie des factures par le Service des finances (crédateurs) et l'introduction partielle de la comptabilité débiteurs ont déchargé les comptables des différents secteurs et facilité la gestion des cours dans les secteurs. L'extension des prestations informatiques à d'autres paroisses n'a pas été réalisée faute de demande.
2. Nous améliorons l'information, le conseil et le soutien.	Réalisé	Le domaine de la péréquation financière et de la facturation aux paroisses (bases de calcul transparentes, perception directement par le canton) a pu être amélioré. Une formation continue spécifique de notre personnel a permis d'améliorer l'aide aux paroisses qui adressent des questions financières aux Services centraux.
3. Nous mettons tout en œuvre pour que les principes directeurs relatifs à la gestion du personnel soient suivis et respectés. L'égalité entre hommes et femmes en fait partie.	Réalisé	Différents aspects des principes directeurs peuvent être appliqués au recrutement et aux tâches courantes d'accompagnement du personnel. En ce qui concerne la parité, les effectifs doivent être rééquilibrés, y compris au niveau de la direction. Un guide de communication épiscopale a été édité et la délégation aux affaires féminines est devenue la délégation à la question des genres au début de 2011. Les exigences principales dans ce domaine ressortent de la mission fondamentale des secteurs.
4. Nous créons, en faveur du personnel des Services généraux, un organe de contact traitant de toutes les questions relevant du harcèlement psychologique sur le lieu de travail.	Réalisé	La consultation pour harcèlement fait partie des prestations régies par une convention avec un service social externe.
5. Nous clarifions les possibilités de collaboration avec les paroisses dans le domaine informatique. Les projets réalisés pour les externes ne doivent pas engendrer de coûts spécifiques.	Planifié pour 2011	Le projet-pilote avec la paroisse de Wahlern a fait ses preuves après de légères adaptations. Une extension est étudiée dans le cadre du projet concernant la future nouvelle génération informatique.
6. Nous mettons l'accent sur nos prestations de conseil et de renseignements à l'intention des paroisses relevant des questions d'engagement, de salaires et d'assurance.	Réalisé	L'offre n'a pas pu être étoffée au plan quantitatif faute de personnel. Par contre, la nouvelle répartition des tâches et la collaboration avec le bureau de renseignements pour les paroisses ont permis d'améliorer la qualité des informations.

7. Nous favorisons la transparence et la compréhension des questions financières avec les paroisses et d'autres partenaires ecclésiastiques par des échanges mutuels.	Partiellement réalisé	Les instruments de communication avec les paroisses ont pu être améliorés en fonction des besoins. Des thèmes spécifiques ont pu être abordés grâce à la participation à l'offre de cours interne et externe (engagement au conseil de paroisse, planification financière), ainsi que lors des conférences des présidences et des conférences pastorales (système des collectes).
8. Nous adaptons les bases légales régissant la direction stratégique et opérationnelle aux évolutions de l'Eglise.	Pas réalisé	Après examen détaillé par le Conseil synodal, le projet d'introduction de la Nouvelle gestion de l'Eglise a été considéré comme irréalisable et donc abandonné. Certains déroulements et processus de décision ont été adaptés en partie. D'autres améliorations (objectifs, mandats) sont effectuées au fur et à mesure par le biais des ordonnances.
9. Nous adaptons le règlement des compétences financières des Services généraux aux besoins actuels.	Planifié pour 2011 et au-delà	De premiers projets d'adaptation du règlement sont prévus pour 2011. La décision arrivera à maturité au cours de la nouvelle législature.

Berne, décembre 2010
Services centraux